

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h en absence du conseiller Claude Frappier et en présence de quatre (4) citoyens.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août et celui de la séance d'ajournement du 24 août ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Suite aux correspondances du 5 et du 28 août de M. Michel Frappier et Mme Suzie Julien signifiant leur insatisfaction relativement à la configuration rectifiée du lot 5 333 977, il a été résolu à l'unanimité d'**offrir aux acheteurs d'annuler la vente** aux frais de la Municipalité.
7. Suite à divers événements survenus dans la municipalité, il a été résolu à l'unanimité de mandater notre assureur pour faire **une évaluation des risques** dans la municipalité concernant l'élimination des eaux de surface sur et aux abords de nos chemins municipaux.
8. Le maire n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Sécurité publique

9. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition, de *Stelem (Canada) inc.* de Québec, du matériel nécessaire à **la réparation d'une borne incendie** au coût de 1092,26 \$, taxes incluses.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'**émettre l'avis de non-renouvellement automatique** prévu à l'article 9.2 des contrats du *Groupe CLR inc.* pour le service 9-1-1.
11. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Transport

12. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à *Marcage Traçage Québec* de Saint-Germain-de-Grantham, **le contrat de traçage de 15 000 mètres de lignes dans nos chemins municipaux** au coût de 3 880,40 \$, taxes incluses.

13. Suite à une demande de la responsable du bureau de poste concernant le stationnement devant l'immeuble, il a été résolu à l'unanimité de **maintenir l'interdiction de stationner et d'améliorer si possible l'affichage municipal.**
14. Le maire a informé le public que les représentations se poursuivent auprès du ministère des Transports pour trouver une solution globale et durable au problème de la circulation lourde sur le chemin du Bout-du-Monde suite au déclassement de la capacité portante du pont Allard.

Hygiène du milieu

15. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition, de *Stelem (Canada) inc.* de Québec, d'un **détecteur de fuite d'eau** sur notre réseau d'aqueduc au coût de 2012,06 \$, taxes incluses.
16. Il a été résolu à l'unanimité de procéder à l'acceptation des travaux d'aménagement de l'écocentre et d'autoriser l'administration à transmettre à la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, et à la MRC de Maskinongé, **la documentation nécessaire à l'obtention de la subvention promise.**
17. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le public que la Municipalité s'interroge sur le dernier rapport d'*Écho-Tech H2O*, concernant le niveau des boues dans nos étangs aérés municipaux (système d'égout).

Santé et bien-être des citoyens

18. Il a été résolu à l'unanimité d'appuyer l'*Association des groupes de ressources techniques du Québec* dans ses démarches auprès du Gouvernement **pour améliorer l'habitation communautaire et sociale au Québec.**
19. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à recourir aux services professionnels nécessaires pour **le parachèvement des travaux d'infrastructure de nos bâtiments religieux** (chauffage, toiture, fenestration et accès) et ce, pour la réalisation des travaux recommandés dans les meilleurs délais (avant l'hiver).
20. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de Mmes Manon Picotte et Gabrielle Lessard ainsi que celui de M. Normand Bergeron sur **le Comité consultatif d'urbanisme.**

22. Il a été résolu à l'unanimité de désigner M. Mario Dion pour représenter la Municipalité sur le comité de la MRC de Maskinongé pour **établir un plan d'adaptation aux changements climatiques** et de signaler la disponibilité de Mme la conseillère Laurence Requilé pour y participer.
23. Suite au déplacement d'une borne de terrain à vendre et à la problématique qui s'en est suivie, il a été résolu à l'unanimité d'**exiger des personnes qui veulent acheter un terrain de la Municipalité**, un dépôt de 1 000 \$ non remboursable, mais déductible du prix de vente, pour faire émettre un certificat de piquetage avant la vente.
24. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Culture et loisirs

25. Il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser l'O.T.J. à utiliser l'église pour l'activité prévue le 6 septembre**, si la température ne permet pas de la tenir à l'extérieur. Il est entendu que les règles de distanciation sociale édictée par la Santé publique devront être respectées et que l'accès aux toilettes de la sacristie, qui est en chantier, sera interdit. Les participants pourront utiliser les toilettes aux 4-coins.
26. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait aucune information particulière à communiquer.

Autres sujets

27. Lors de la parole au public, plusieurs citoyens sont intervenus :
- M. Michel Frappier et Mme Suzie Julien sont intervenu concernant le litige consécutif à l'achat de terrains de la Municipalité;
 - M. Sicotte a demandé plus d'information sur l'utilisation future de l'église et sur le pavage du rang Saint-Charles et du chemin Bout-du-Monde. Il a aussi suggéré soit modifiée la limite de vitesse, à la sortie du village vers Charette, pour introduire une zone tampon de 70 km / h entre celles de 50 km / h et 90 km / h.
28. Par vote unanime, à 20 h 30, la séance a été ajournée au mercredi 16 août 20 h.